

Processus de vérification Société à Mission

Notre processus d'audit s'appuie sur la norme ISO 17 029, sur les travaux de la Communauté des Entreprises à Mission, sur les avis techniques de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

1 – En amont de la vérification

- Prise de connaissance de l'entité, de sa mission et de ses objectifs (statutaires et opérationnels) ...
- Pré-engagement pour valider le respect des règles d'indépendance, le périmètre et les délais d'intervention, l'adéquation des compétences internes...
- Formalisation de l'engagement dans une lettre de mission spécifique

2 – Réalisation de la mission de vérification

- Revue de la cohérence d'ensemble de la mission
- Vérification de la réalisation de la mission (moyens et résultats...)
- Emission d'un avis motivé sur le respect de chaque objectif statutaire
- Compréhension du rôle et des contributions du Comité ou du Référent de mission

3 – Revue de direction, décision et avis

- Revue réalisée par un signataire qui est différent du vérificateur qui a réalisé la mission pour assurer notre impartialité (respect du programme de vérification PG01)
- Expression d'un avis motivé sous la forme d'une assurance modérée ou raisonnable
- Rédaction d'un rapport de vérification remis au client

4 – Evènements postérieurs à l'audit

- Faits postérieurs à notre mission : en cas d'évènements postérieurs à notre intervention, de nature à remettre en cause l'avis émis, nous échangerons avec la direction pour trouver une solution adaptée à la situation relevée.
- Traitements des appels et des plaintes : les demandes et les plaintes lorsqu'elles existent font l'objet d'une réception et d'un traitement spécifique.